



Les premiers ministres des provinces et des territoires demeurent préoccupés par la proposition de Subvention canadienne pour l'emploi

NIAGARA-ON-THE-LAKE, 25 juillet 2013 – La formation de la main-d'œuvre et les programmes d'emplois relèvent de la compétence des provinces et des territoires. Ceux-ci conçoivent et offrent des mesures de formation qui répondent aux besoins de leurs marchés du travail, dont certaines sont financées en partie par le gouvernement fédéral, et à l'égard desquelles ils font rapport publiquement.

Dans son budget de 2013, le gouvernement fédéral a fait part de son intention de modifier la façon dont il contribue aux mesures de formation au Canada. Bien que les premiers ministres soient favorables à l'implication des employeurs afin que les mesures de formation répondent mieux à leurs besoins, ils craignent toutefois que les changements proposés mettent en péril la réussite des mesures déjà en place, plus particulièrement les mesures provinciales et territoriales conçues pour aider les personnes les plus vulnérables, qui ont besoin de soutien supplémentaire pour trouver un emploi.

Advenant sa mise en œuvre, la *Subvention canadienne pour l'emploi* supprimerait dans les faits tout le financement consacré aux mesures découlant des Ententes sur le marché du travail. Elle aurait pour effet d'exiger que les provinces et les territoires trouvent plus de 600 millions de dollars en financement supplémentaire afin d'assurer le maintien des programmes existants pour les clientèles vulnérables et la contrepartie financière requise par le gouvernement fédéral. De plus, il n'est pas certain que les employeurs, et particulièrement les petites entreprises, y participeront.

Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces et les territoires et les appuyer afin que ceux-ci puissent faire en sorte que les mesures les plus efficaces continuent d'être profitables pour tous les Canadiens. Les premiers ministres réitèrent que les initiatives ou les ententes de financement fédérales telles que la *Subvention canadienne pour l'emploi* doivent laisser aux provinces et aux territoires qui le souhaitent le choix de s'en retirer, avec pleine compensation.

Le financement fédéral consacré à la formation de la main-d'œuvre et aux mesures d'emploi doit être adéquat, souple, équitable, à long terme et prévisible et ne doit pas comporter d'obligation de contrepartie financière afin que les travailleurs puissent accéder au marché du travail et que les employeurs puissent embaucher les travailleurs dont ils ont besoin.

Dans cette optique, les premiers ministres ont demandé aux premiers ministres Clark et Alward d'assumer un rôle de chef de file dans les questions entourant le marché du travail, le développement de la main-d'œuvre et la formation professionnelle. Ils feront rapport aux premiers ministres à l'automne 2013. Tous les premiers ministres demandent la tenue d'une rencontre ministérielle fédérale-provinciale-territoriale afin de discuter de ces enjeux importants.

- 30 -

Les médias sont priés de s'adresser à :

Cabinet de la première ministre
Gouvernement de l'Ontario
416 314-8975